

Agence de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice



2003

Rapport d'activité



Conception rédaction : C. Cleret / C. Renou-Fages / Q.D. Tran / M.L. Colonna / A. Gorczyca
Comité de relecture : C. Cleret / C. Renou-Fages / Q.D. Tran / M.L. Colonna / A. Gorczyca / G. Renaux

Tableaux financiers : T. Wagner de Reyna

Tableaux données sociales : M.L. Colonna

Remerciements particuliers aux équipes de projets de l'AMOTMJ pour leur active collaboration à ce rapport d'activité

Création graphique, exécution, photogravure et impression : HNK Créations

Crédits photographiques : O. Wogenscky / J.M. Monthiers / P. Prunet / Studio Magda / A. Raffalli / G. Autran / Quille / Terre du Sud - P. Giraud / La Valette / Eiffage / G. Korganow / D. Dominicalli / Amotmj - G. Renaux

Architectes : Besançon, H. Gaudin / Grenoble, C. Vasconi / Toulouse, P. Prunet / Fort de France, Chemetov + Huidobro programme « 4000 A », G. Autran / Programme « 4000b », Dalla + VERA + Architecture Studio/ ENAP, Cantal-Dupont + Coulon + OGER international / Pontoise, H. Ciriani / Fleury-Mérogis, R. Imholz

Croquis et plans utilisés en filigrane : Avec l'aimable autorisation de C. Vasconi

(Juin 2004)

Sommaire

Avant propos

1/ L'agence en 2003

Composition du conseil d'administration

Missions de l'agence

Repères 2003

Organisation de l'AMOTMJ

2/ L'activité de l'agence en 2003

Les programmes pénitentiaires

- Finalisation du programme 4 000
- Rénovation des grands établissements pénitentiaires
- Extension de l'ENAP
- Nouveau programme 13 200
- Autres opérations

+ +
1
+ +

Les programmes judiciaires

- Inaugurations
- Opérations en cours de travaux
- Opérations en cours d'études de conception
- 18 palais de justice en cours d'études préalables
- Reprise d'opération
- Une opération exceptionnelle :
Etablissement Public du Palais de Justice de Paris

3/ Le fonctionnement de l'agence

Les conventions de mandat et d'études préalables

Le budget financier

Le budget de fonctionnement

4/ Les ressources humaines

La poursuite de la montée en charge des effectifs

Les événements 2003

Lexique

+ +
2
+ +

Avant-propos

Créée le 1^{er} janvier 2002, l'Agence de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice est une structure encore jeune.

Bénéficiant de la capitalisation d'expériences de la Délégation générale au programme pluriannuel d'équipement qu'elle a remplacée, elle a poursuivi en 2003 la mise en place de ses structures et fait évoluer son organisation afin de mieux la préparer à la très forte croissance de son plan de charge dans les années à venir.

Responsable de près d'une centaine d'opérations pour un montant de 2,3 milliards d'euros en maîtrise d'ouvrage publique, l'agence se prépare à conduire près d'un milliard d'euros d'opérations pénitentiaires supplémentaires en partenariat public-privé.

Cette très forte croissance, conséquence directe des dispositions de la loi d'orientation et de programmation judiciaire de 2002, se conjugue avec une forte évolution des modalités de réalisation de la commande publique.

Ainsi l'agence sera-t-elle sans doute en 2004 parmi les toutes premières, sinon la première maîtrise d'ouvrage en France, à lancer, à cette échelle, de grands programmes de partenariats public-privé.

Sa palette d'interventions est donc particulièrement étendue, depuis les recherches et préparation d'acquisitions foncières, les études préalables, la programmation, jusqu'aux études et travaux sous toutes les formes de commande publique : ingénierie et travaux, conception réalisation et partenariat public privé.

L'année 2003 s'est aussi caractérisée par un important travail de préparation de textes législatifs et réglementaires qui étendent les missions de l'agence.

En premier lieu, l'article 205 de la loi du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, autorise la Chancellerie à confier à l'agence la maîtrise d'ouvrage de plein exercice de ses opérations, et la signature des contrats de partenariats publics privés conclus en application des dispositions de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI).

En second lieu, le statut de l'agence a été modifié par décret du 22 avril 2004 afin de lui confier deux nouvelles missions : l'assistance technique, juridique, administrative et financière dans le champ de la LOPSI, la gestion des personnes et moyens du nouvel établissement public du palais de justice de Paris, créé par décret du 20 février 2004.

L'année 2004 sera donc dense et riche d'évènements avec le lancement effectif d'un très grand nombre de consultations dans le champ d'application de la loi d'orientation et de programmation pour la justice et la mise en œuvre de ces évolutions statutaires.

Christian CLERET
Directeur Général



+ +
4
+ +



1/ L'agence en 2003

L'AMOTMJ, principal service
constructeur du ministère de la Justice

1/ L'agence en 2003

Composition du conseil d'administration : 17 membres

Président

Monsieur **Jean-Raphaël ALVENTOSA**, conseiller maître à la Cour des Comptes
(décret du 3 décembre 2001)

Membres de droit (7) :

Le directeur de l'administration générale et de l'équipement ou son représentant
(ministère de la Justice)

Le directeur de l'administration pénitentiaire ou son représentant (ministère de la Justice)

Le directeur des services judiciaires ou son représentant (ministère de la Justice)

Le directeur du budget ou son représentant (ministère de l'Economie et des Finances)

Le directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction ou son représentant (ministère de l'Equipement)

Le directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins ou son représentant (ministère de la Santé)

Le directeur général des collectivités locales ou son représentant (ministère de l'Intérieur)

Personnalités désignées par arrêté du garde des Sceaux, ministre de la justice (7) :

Monsieur **Henri DESCLAUX**, procureur général près la cour d'appel de Versailles (arrêté du 3 décembre 2001)

Monsieur **René ELADARI**, ingénieur général honoraire des ponts et chaussée (arrêté du 3 décembre 2001)

Monsieur **Emmanuel LESUEUR DE GIVRY**, conseiller à la cour de cassation (arrêté du 3 décembre 2001)

Monsieur **Francis LINTANFF**, directeur régional des services pénitentiaires de Dijon (arrêté du 3 décembre 2001) remplacé par Monsieur **Jean-Charles TOULOUZE**, directeur régional des services pénitentiaires de Lille (arrêté du 28 octobre 2002)

Monsieur **Didier MARSCHAL**, président du tribunal de grande instance de Créteil (arrêté du 3 décembre 2001)

Monsieur **Roland PEYLET**, conseiller d'Etat (arrêté du 3 décembre 2001), démission en décembre 2003

Monsieur **Didier VOITURON**, directeur de la maison centrale de Poissy (arrêté du 3 décembre 2001)

Représentants du personnel de l'agence élus dans les conditions fixées par arrêté du garde des Sceaux, ministre de la justice (2) :

Monsieur **Patrick GUYOMARD**, directeur de programme
Mademoiselle **Sandrine GAILLARD**, secrétaire.

Les missions de l'agence

Principal service constructeur du ministère de la Justice

L'Agence de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice (AMOTMJ) est un établissement public administratif créé par décret le 31 août 2001 et placé sous la tutelle du ministère de la Justice.

L'agence se voit ainsi confier pour le compte de l'Etat des missions de maîtrise d'ouvrage déléguées à partir de conventions de mandat, d'études préalables ou de recherches foncières signées avec le ministère de la Justice et approuvées par son conseil d'administration qui se réunit régulièrement.

Les relations de l'agence avec le ministère de la Justice

Les missions de l'agence concernent des opérations de construction ou de réhabilitation sur des immeubles affectés ou à acquérir par le ministère de la Justice. Les principales directions du ministère sont liées à l'agence par convention de mandat :

- La direction de l'Administration pénitentiaire et la direction des Services judiciaires qui sont affectataires des ouvrages ;
- La direction de l'Administration générale et de l'équipement qui assume la responsabilité budgétaire des opérations et la tutelle technique de l'agence.

Une montée en puissance en 2003

Le fonctionnement de l'AMOTMJ est monté en puissance en 2002 et plus particulièrement en 2003, parallèlement aux évolutions législatives et réglementaires visant à faciliter son cadre d'intervention (LOPSI, LOPJ, ordonnance en préparation sur le partenariat public-privé).

L'agence est actuellement en charge de près d'une centaine d'opérations dont une moitié concerne le judiciaire et l'autre moitié le pénitentiaire. Parmi celles-ci, les opérations les plus avancées ayant fait l'objet d'un mandat de réalisation représentent pour plus de 2 milliards d'euros, non compris le programme pénitentiaire de 18 établissements envisagés en partenariat public-privé (PPP).



Palais de justice de Fort-de-France
© O. Wogenscky

Les missions de l'agence

A la demande et pour le compte de l'Etat, l'agence intervient donc dans la maîtrise d'ouvrage des opérations de :



Centre pénitentiaire de Liencourt
© Quille

> construction

Inauguration du palais de justice de Fort de France en février 2003
Construction du centre pénitentiaire de Liencourt (programme 4 000)



Palais de justice de Toulouse

© Pascal Prunet

> restructuration

Projet d'extension et de restructuration du palais de justice de Toulouse



Ecole nationale de l'Administration Pénitentiaire

© O. Wogenscky

> extension

Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire (ENAP)

> **réhabilitation**

Relogement de la cour d'appel de Versailles dans l'ancien hôpital de Richaud



Ancien hôpital de Richaud
© Studio Magda

> **rénovation**

Rénovation de tous les bâtiments du centre pénitentiaire de Fleury Mérogis.



Coupole du centre pénitentiaire de
Fleury Mérogis
© Ange RAFFALLI

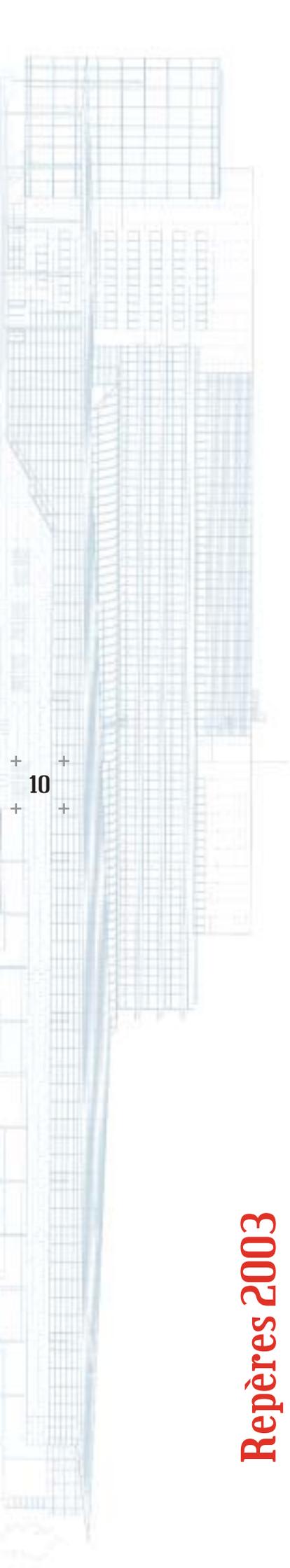
L'AMOTMJ peut mener également des missions d'aménagement, de maintenance, d'exploitation ou de réutilisation d'immeubles du ministère de la Justice.

Par ailleurs, la Chancellerie peut confier à l'agence la réalisation d'études préalables à ces opérations ou connexes à celles-ci.

L'agence peut enfin être amenée :

- à assurer, à la demande et pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (à titre onéreux), des prestations de même nature que celles définies plus haut.

- à mettre en œuvre éventuellement une activité de conseil à l'étranger après accord du garde des Sceaux.



Repères 2003

Janvier	Mise en service le 26 janvier 2003 du nouveau centre pénitentiaire de Seysses (Haute Garonne)	
Février	Remise des clés du Palais de justice de Besançon Inauguration du Palais de justice de Fort de France	
Mars	Mise en service du nouveau centre pénitentiaire du Pontet (Vaucluse)	
Mai	Nomination du nouveau directeur général M. Christian Cléret Création de l'amicale de l'agence " Le Râteau des Chantiers "	
Juin	Arrêté du 20 juin 2003 sur la création du comité technique paritaire de l'agence Inauguration du palais de justice de Grenoble en présence du garde des Sceaux	
Septembre	Nomination de M. Henri Vichard, directeur délégué au Partenariat Public-Privé	
Décembre	Nomination de M. Jean-François Guillot, directeur adjoint administratif, juridique et financier	



2/ L'activité de l'agence en 2003

L'agence contribue à la modernisation
de la Justice en améliorant
les conditions de détention dans les
centres pénitentiaires actuels ou
futurs et les conditions d'accueil des
usagers et de travail dans les palais
de justice.

2/ L'activité de l'agence en 2003



Quang Dang Tran,
directeur adjoint opérations
maîtrise d'ouvrage

Les programmes pénitentiaires

Achèvement du Programme 4 000

Décidé en 1994 par Pierre Méhaignerie mais mis en œuvre seulement en 1998, le programme dit " 4 000 " consiste en la construction de six établissements pénitentiaires de 600 places.

La conception de ces établissements a marqué une évolution notable par rapport à la génération précédente de prisons telle que le programme dit " 13 000 " .

Basés sur deux typologies de projet, adaptables à plusieurs sites, les établissements du programme 4 000 ont au-delà des impératifs budgétaires, l'objectif d'améliorer de façon significative les conditions de détention, d'accueil des familles des détenus et de travail du personnel pénitentiaire.

L'architecture donne une image claire et lisible de l'organisation fonctionnelle et propose un cadre de vie de qualité pour les détenus et les surveillants.

Le nouvel établissement est ainsi équipé de douches dans chaque cellule et de laverie dans le quartier de détention.

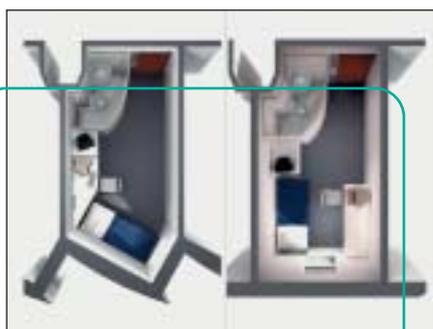
La consultation par concours a donné lieu en 1998 à deux groupements de lauréats.

L'entreprise Eiffage construction et l'architecte Guy Autran mènent les chantiers du programme 4 000 A comprenant Seysses, le Pontet et Sequedin. L'entreprise Quille et Dalla Vera/Architecture Studio ont la charge du programme 4 000 B avec la construction des établissements de Liancourt, La Farlède et Chauconin Neufmontiers.

Les deux premiers établissements du programme 4 000 A ont été livrés en 2002 et ont été mis en service au début de l'année 2003 (Seysses près de Toulouse et Le Pontet près d'Avignon).



Présentation du centre pénitentiaire de Liancourt (prog. 4000 B) Synthèse QUILLE



Douches et sanitaire cloisonnés dans chaque cellule Esquisses Architecte



" La grande rue " surplombée par le poste central d'information - Architecte G. Autran
© Eiffage

Seysses (Haute Garonne)

L'établissement de Toulouse-Seysses va prendre le relais de la maison d'arrêt de Toulouse mis en service en 1854. Celle-ci ne respectait plus les normes de sécurité et était inadaptée face au problème de surpopulation carcérale.

La nouvelle maison d'arrêt a été mise en service en janvier 2003.

Le centre pénitentiaire, comme pour les autres établissements du programme 4 000, est fondé sur une sécurité active et passive.

Le Pontet (Vaucluse)

Le centre pénitentiaire du Pontet a été également mis en service au début de l'année 2003. Comme les autres établissements du programme 4 000, le parti pris architectural de l'établissement privilégie un agencement fonctionnel et aéré où l'objectif est de proposer un cadre de détention digne et de qualité avec notamment une recherche spécifique au niveau de l'éclairage artificiel et naturel.

Au cours de l'année 2003, la construction des autres établissements du programme se poursuit avec pour objectif la livraison des quatre derniers établissements en 2004.

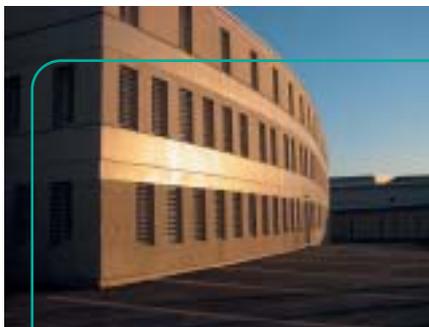


Ailes caractéristiques du programme 4 000
© Terre du SUD Philippe Giraud

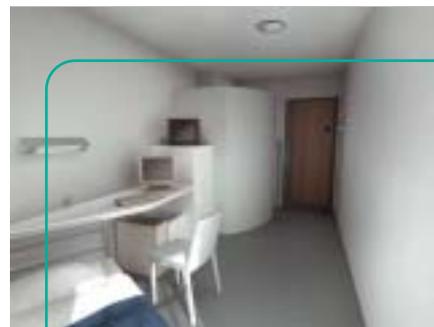
Liancourt (Oise)

Premier établissement de la seconde phase du programme 4 000 à être construit, l'établissement de Liancourt comprend un centre de détention, une maison d'arrêt, un quartier pour mineurs. Sa capacité d'accueil est de 616 places.

La livraison est prévue en février 2004. Les bâtiments ont été conçus afin qu'ils s'intègrent au mieux au paysage.



Centre pénitentiaire de Liancourt
© Quille



Cellule individuelle © Quille

La Farlède (Var)

En cours d'achèvement, le Centre pénitentiaire de la Farlède sera le deuxième établissement du programme B à être livré à la fin du premier trimestre 2004.

Les parloirs comporteront un espace jeux pour les enfants venant visiter un parent détenu et un local parents-enfants permettant de meilleures conditions de rencontre.



Equipe 4
Robert Grün, Corentin Aubry,
Alexandre Anache,
Valérie Stéphan



Accès aux parloirs
© La Valette

Chauconin-Neufmontiers (Seine et Marne)

Les travaux se sont poursuivis en 2003, afin de livrer l'établissement courant juillet 2004.

Sequedin (Nord)

Au début de l'année 2003, des sondages archéologiques ont été réalisés sous le contrôle de l'INRAP.

Les travaux ont débuté en février 2003.

La remise des clés à l'Administration Pénitentiaire est prévue courant décembre 2004.



Sur le site de SEQUEDIN
© Eiffage



Equipe 7
Jean-Paul Hersant, Philippe Eloi, Marie-Christine Chabert, Yvette Harquet

La rénovation des grands établissements pénitentiaires

Les cinq grands établissements pénitentiaires (Fleury-Mérogis, Marseille-Baumettes, Paris La Santé, Fresnes, Loos-les-Lille) regroupent près de 20% de la population pénale.

L'état de vétusté de ces établissements a été souligné par de nombreux rapports : commission européenne de prévention de la torture, Assemblée nationale, Sénat. D'où la nécessité d'un grand programme de rénovation d'ensemble qui a été décidé en 2002.

Les objectifs sont ambitieux, puisqu'il ne s'agit pas seulement de remettre les bâtiments aux normes techniques, mais de les réaménager en profondeur afin d'améliorer les conditions de détention, d'améliorer la sûreté et les conditions de travail des personnels.

Les établissements devant continuer à fonctionner pendant les travaux, ces rénovations présentent la caractéristique d'être menées en plusieurs phases s'échelonnant sur une dizaine d'années.

Trois opérations ont débuté en 2003.

Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis : le plus grand centre pénitentiaire d'Europe

En 2003, le ministère de la Justice a approuvé la création de places d'hébergement supplémentaires. La capacité de l'établissement sera au final de 3847 places (dont 250 à caractère provisoire), la capacité actuelle étant de 3205 places.

Mise en service en 1968, la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis nécessite un programme global de remise en état et de réaménagement fonctionnel.

L'objectif est de mener la réfection de tous les corps d'état de l'ensemble des bâtiments et des espaces extérieurs.

Les principes fixés dans les programmes de construction neuve type " Programme 4 000 " seront intégrés à cette opération tant en termes technique que sécuritaire, et dans la prise en compte d'améliorations fonctionnelles liées aux conditions de travail des personnels, aux conditions de vie en détention et à l'accueil des familles.

L'année 2003 a été, pour l'essentiel, consacrée au déroulement des études de maîtrise d'œuvre et à l'exécution des travaux de réfection des installations électriques principales.

Par ailleurs, un premier jury a retenu, en 2003, quatre candidats pour la maîtrise d'œuvre des bâtiments hors hébergement tel que le greffe, les parloirs ou les locaux du personnel.



Projet lauréat de la rénovation : extension des bâtiments centraux de la maison d'arrêt des hommes © R. Imholz

Maison d'arrêt de Paris la Santé :

Construction d'un bâtiment annexe à la maison d'arrêt de Paris la Santé Paris 14ème

Inaugurée en 1867, la prison de la Santé héberge 1 300 détenus hommes en centre ville de Paris.

Bien que promise à la démolition en 1960 (compte tenu de la construction de Fleury-Mérogis), l'Administration pénitentiaire considère que cet établissement, dernière prison dans Paris intra muros, doit être conservé. Une réflexion est menée pour son maintien en état et pour sa revalorisation.

Au début de l'année 2003, l'agence a géré le développement de trois études de définition simultanées. Elles ont pour objectif de confronter le programme fonctionnel prévu par l'Administration pénitentiaire avec les capacités d'évolution du bâtiment existant.

Il en résulte un recadrage qui tient compte notamment de l'avis de la direction de l'Administration pénitentiaire et de la direction de l'Administration générale de l'équipement.

Le site de la maison d'arrêt de Paris la Santé est très contraint (2,8 ha pour 54 000 m² de planchers). Compte tenu du maintien de la prison sur le site, l'Administration pénitentiaire en a profité pour acquérir un terrain au 55 rue de la Santé, en face de l'entrée principale, pour définir un programme de locaux annexes hors enceinte (bureaux de formation, syndicaux et un logement de fonction).

Le dossier des études de projet a été remis par l'AMOTMJ en avril 2003, élaboré à partir du recueil des prescriptions des services consultés par le Préfet.



Vue perspective du 55 rue de la Santé
esquisse concours
SCP Quere et Vaughan / M. Mimram

Centre pénitentiaire de Marseille les Baumettes

Mise en service en 1940, la prison des Baumettes nécessite également un programme global de remise en état et de réaménagement fonctionnel.

Tous les corps d'état de l'ensemble des bâtiments et des espaces extérieurs doivent faire l'objet d'une réfection systématique.

La nécessité de maintenir l'établissement en fonctionnement pendant les travaux a conduit à un phasage technique découpé dans le temps ; le chantier s'étale par conséquent sur 8 ans.

Les études d'avant-projet ont été lancées par l'agence en 2003.

Un concours a été organisé sur la construction d'un bâtiment regroupant notamment le mess, les locaux syndicaux, les chambres d'accueil. Le titulaire du marché a pu être retenu en juillet 2003.



Vue extérieure du centre pénitentiaire des
Baumettes © AMOTMJ



Mess, locaux syndicaux, chambres d'accueil - vue perspective depuis l'entrée
(esquisse concours Basalt architecture)



Campagne de recrutement du ministère de la Justice © Korganow

Extension de l'École Nationale de l'Administration pénitentiaire

L'extension de l'ENAP décidée fin 2002 répond à un accroissement significatif des recrutements de fonctionnaires pénitentiaires d'ici 2007.

Cette opération est décisive pour la bonne mise en service des futurs établissements pénitentiaires de la LOPJ.

La programmation et les études de maîtrise d'œuvre ont été réalisées en 2003 et les appels d'offres travaux ont été lancés. Les travaux s'achèveront en décembre 2004.



ENAP © O. Wogenscky

Le nouveau programme 13 200

2003 a vu le démarrage opérationnel de 27 nouveaux établissements pénitentiaires dont,

- 18 établissements pénitentiaires pour majeurs
- 2 maisons centrales
- 7 établissements pour mineurs

Le programme de construction annoncé fin 2002 par Dominique Perben, garde des Sceaux, prévoit 13 200 places nouvelles.

Il regroupe :

- le programme de construction de 11 000 places ;
- la reprise du programme de 1 800 places dont le lancement des premières études et du financement est antérieur à la LOPJ ;
- le programme des établissements pénitentiaires pour mineurs prévu par la loi de programme (400 places).

L'AMOTMJ a réalisé, en 2003, un important travail de recherche et d'études foncières pour permettre la réalisation du nouveau programme " 13 200 ", prévu par la loi d'orientation et de programmation pour la justice du 9 septembre 2002, qui constituera un effort sans précédent pour la modernisation du parc pénitentiaire.

Construction de 18 établissements pénitentiaires pour majeurs

En juin 2003, le secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la Justice a annoncé la réalisation de ce programme selon des modalités innovantes de partenariat public-privé, ayant vocation à utiliser le dispositif d'AOT-LOA*, défini par la Loi d'Orientation et de Programmation pour la Sécurité Intérieure d'août 2002.

Dès cette date, l'agence a travaillé de concert avec la direction de l'Administration générale de l'équipement du ministère de la Justice pour définir les conditions juridiques de passation des contrats et organiser la sélection de conseils spécialisés indispensables (conseils financier et juridique, assistance technique, etc.).

Cette démarche constitue pour l'agence un défi majeur. Le ministère de la Justice, à travers son outil opérationnel qu'est l'agence, est l'un des ministères " pionniers " en matière de partenariat public-privé appliqué à une grande échelle.



Henri Vichard, directeur délégué au partenariat public privé

Partenariat public-privé

Les contrats de partenariat public-privé sont passés par une collectivité publique. Il est ainsi confié à un opérateur privé un certain nombre de tâches telles que la conception, la construction, le financement ou l'exploitation.

Ces contrats ont déjà été largement utilisés sous des formes variables dans nombre de pays européens (Royaume-Uni, Pays-Bas, Irlande, Portugal). En France même, ils ont connu un fort développement à travers des modalités particulières, où la recette de tiers vient compléter un financement public par subvention plus ou moins importante (cas des concessions de travaux publics d'autoroutes, délégations de service public dans le domaine de l'eau).

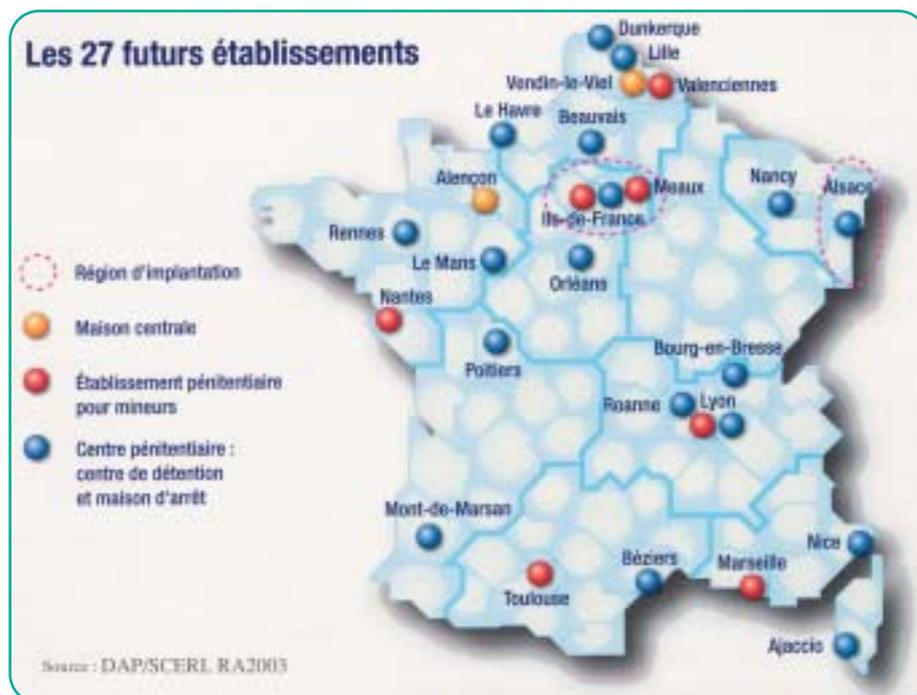
A travers des outils juridiques divers (LOPSI, ordonnance PPP, ordonnance Santé), ils concourent tous à solliciter dans la durée l'expertise du secteur privé pour la prise en charge de ces tâches. La partie publique peut par conséquent se consacrer à ses tâches prioritaires en se donnant un outil performant en matière de commande publique selon une logique de coût complet. Le partenariat public privé offre par ailleurs une flexibilité budgétaire accrue, en permettant la réalisation groupée d'investissements qui devraient sans cela être planifiés autrement. Les principaux bénéfices attendus de ces projets se situent d'abord dans le raccourcissement des délais de mise en œuvre des projets, par une consultation par étapes préalablement distinctes, et la mise en œuvre de la logique d'optimisation du coût complet. Pour le ministère de la Justice, qui a été pionnier dans le domaine de l'ingénierie contractuelle publique, il s'agit de poursuivre dans le domaine du partenariat avec le secteur privé, pour un meilleur exercice de son cœur de métier.

* AOT : autorisation d'occupation temporaire du domaine public
LOA : contrat de location avec option d'achat

Les sites retenus pour la construction de 18 établissements pénitentiaires pour majeurs



Valérie Saplana,
chef de mission foncier
(nommée chef de service
en mai 2004)



+ + 20 + + Prospection foncière

Pour la mise en œuvre du programme pénitentiaire adopté en 2002 dans le cadre de la Loi d'Orientation et de Programmation pour la Justice (LOPJ), l'agence a entrepris de nombreuses recherches et études foncières sur près d'une cinquantaine de terrains. Ce chantier a mobilisé l'ensemble des équipes de projet de l'agence toute l'année 2003.

Les propositions de terrains ont fait l'objet d'une expertise technique préliminaire durant le premier trimestre incluant une visite des terrains avec les représentants régionaux de l'administration pénitentiaire. A l'issue de cette phase, une présélection a été effectuée : certains terrains ont été éliminés, d'autres retenus, en vue d'un examen plus approfondi dans le cadre d'une étude de faisabilité.

Deux bureaux d'études ont été mandatés par l'agence pour effectuer ces études dont l'objet est d'effectuer un recueil de données exhaustif sur les caractéristiques de chacun des terrains et de leur environnement immédiat afin de définir de façon précise les conditions d'implantation et les mesures à mettre en œuvre pour minimiser les impacts de l'équipement et estimer les coûts correspondants.

Ces études de faisabilité ont été menées pour une grande partie durant l'année 2003 et les résultats ont été présentés aux mandants (DAP, DAGE, DPJJ) pour 90 % des terrains requis.

Elles ont permis en décembre 2003 au ministre de la Justice de choisir ou de valider 75 % des terrains nécessaires à la réalisation du programme pénitentiaire pour mineurs et majeurs défini par la LOPJ. La fin de l'année 2003 a donc marqué l'aboutissement d'une phase initiale d'études préalables, permettant l'annonce des terrains retenus et l'engagement des procédures d'urbanisme (acquisition immobilière, DUP...).

Maisons centrales

La construction de deux maisons centrales sont prévues à Alençon (Pacé/Condésur-Sarthe) et Lens (Vendin-le-Vieil).

Leur conception est novatrice car elles sont dotées d'un très haut niveau de sécurité passive et active. Elles constituent ainsi l'échelon ultime de surveillance des détenus dangereux et ayant à purger de longues peines. C'est au terme d'un long travail concerté que le concept a pu être défini à l'automne 2003.

Etablissements pour mineurs (EPM)

La LOPJ prévoit la réalisation de 400 places dans des établissements dédiés aux mineurs de 13 à 18 ans.

Conçus spécifiquement pour favoriser la conduite d'actions d'éducation et de prévention de la récidive, les sept établissements devraient accueillir chacun 60 mineurs.



Equipe 3
Dominique Liffra et
Khedidja Hocine

Concilier sanction et éducation

Les établissements pour mineurs accueillent des mineurs qui doivent, à la fois, purger une peine et bénéficier d'une aide éducative visant à éviter qu'ils ne récidivent.

Ce concept nouveau est fondé sur une intense action éducative, un encadrement renforcé et un suivi individuel.

+ +
21
+ +

Une équipe de spécialistes (ingénieurs, urbanistes, juristes...) de l'AMOTMJ s'est mobilisée pour suivre ce dossier et assurer la plus grande efficacité en liaison étroite avec les directions de l'Administration pénitentiaire et de la Protection judiciaire de la jeunesse.

A l'été 2003, l'agence a procédé à l'appel à candidatures et à la sélection de six groupements de concepteurs et d'entreprises.

Points marquants

- Approbation du programme fonctionnel provisoire et convention de mandat pour un montant de 86,8 M€ ;
- Avis d'appel à candidature et choix des candidats ;
- Choix de six sites d'implantation, un septième est en cours d'étude.





Equipe 5
Agnès Nouy, Frédérique Franc, Jean-Philippe Marchèse, Geneviève Muscat

Autres opérations

Programme pénitentiaire Outre-Mer

La LOPJ prévoit la réalisation de 1600 places Outre-Mer. A ce jour, deux projets ont été définis :

- la maison d'arrêt de la Réunion
- le centre pénitentiaire de Guadeloupe (Basse-Terre)

La maison d'arrêt de la Réunion

L'année 2003 a été marquée par l'abandon en février du site de Beauséjour. Le site de Domenjod, sur le territoire de la commune de Saint Denis de la Réunion, a été en fin de compte retenu en 2003.

De fortes contraintes foncières grèvent toutefois ce secteur et ont nécessité la mise en place de procédures d'acquisition, de modification de la réglementation urbaine - et donc d'enquête publique - lancées en décembre 2003.

Le site retenu nécessite la réalisation d'opérations connexes qui seront suivies par un comité de pilotage coprésidé par le préfet et le député-maire de Saint-Denis de la Réunion. Ce comité mettra également au point le protocole à signer entre la collectivité et l'Etat sur les modalités de mise en œuvre et le financement des opérations connexes. Parallèlement, la consultation d'équipes de concepteurs / constructeurs a été engagée fin décembre pour un choix de projet au stade de l'avant projet sommaire.

Le centre pénitentiaire de Basse-Terre (Guadeloupe)

Au cours de l'année, un nouvel établissement pénitentiaire dans la périphérie de la ville de Basse-Terre a été annoncé.

L'agence a engagé en 2003, à la demande du secrétariat d'Etat aux programmes immobiliers, des études de faisabilité de plusieurs sites. Le choix du terrain reste à confirmer en raison des contraintes révélées lors des études menées par l'agence.

" Nouveau concept " de détention

Le ministère de la Justice souhaite expérimenter la possibilité de privilégier un traitement individualisé délibérément orienté vers la restructuration de l'individu, seul garant de sa réinsertion.

C'est dans cet esprit d'expérimentation qu'une réserve de 2000 places figure au programme pénitentiaire.

Il a été lancé ainsi une réflexion sur les centres de détention allégée.

Cette nouvelle conception de l'enfermement est conforme à la fois à la réinsertion du détenu et à une utilisation optimale des moyens publics.

L'agence apporte sur ce dossier un appui technique à la direction de l'Administration pénitentiaire.

Les programmes judiciaires

Sur l'ensemble des programmes judiciaires, l'accent est mis sur l'intégration de tous les moyens informatiques et de communication et sur un aménagement de l'espace sécurisé et confortable.

Equipe 1
Pierre Carme, Philippe
Rozier, Chrystèle Darras,
Delphine Tournier



Inaugurations en 2003

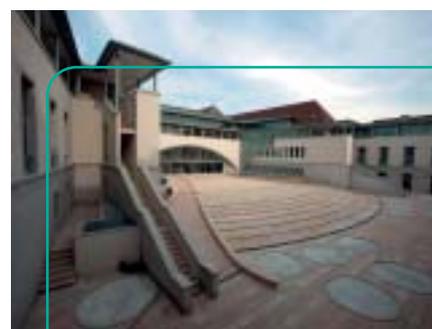
Besançon

L'année 2003 a vu s'achever le chantier d'extension du palais de justice de Besançon. Il a permis de loger définitivement le tribunal d'instance et le tribunal de commerce et d'héberger la cour d'appel provisoirement dans les locaux dédiés au tribunal de grande instance. Une fois libérée, la cour d'appel - ancien Parlement de Franche Comté - a fait l'objet d'un démarrage de travaux en octobre 2003.

La remise des clés de l'extension du palais de justice de Besançon a donné lieu à une cérémonie en présence de Pierre Bédier, secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la justice en février 2003, suivie d'une visite de Dominique Perben, garde des Sceaux.

La phase de restructuration de la cour d'appel qui possède de nombreux espaces classés monuments historiques fait, quant à elle, l'objet d'une attention minutieuse des équipes de chantier.

La deuxième tranche de travaux de Besançon (restructuration de la cour d'appel) a été notifiée en juillet 2003.



Cour du palais de justice de Besançon
© O. Wogenscky

+ +
23
+ +



Palais de justice de Fort-de-France inauguré
en février 2003 © Olivier Wogenscky



Inauguration du palais de justice
© AMOTMJ

Fort-de-France

Le nouveau palais de justice de Fort-de-France a été inauguré en février 2003 par le secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la Justice.

Ce palais de justice, construit sur le modèle du temple grec, rassemble sur un même site la cour d'assises, le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le tribunal mixte de commerce et du conseil des prud'hommes.

Les travaux complémentaires réalisés notamment à la demande de l'ordre des avocats ont été terminés en juillet 2003.



Equipe Outre Mer
Claude Marminat, Alain Philibert,
Christian Erbeya



Salle des pas perdus
© Jean-Marie MONTHIERS

Grenoble

L'inauguration du nouveau palais de justice de Grenoble a eu lieu en juin en présence du garde des Sceaux.

Implanté dans la ZAC Europole proche du centre ville, le bâtiment de l'architecte Claude Vasconi regroupe l'ensemble des juridictions sur un seul site (cours d'appel et d'assises, tribunal de grande instance, tribunal d'instance, tribunal de commerce, conseil des prud'hommes).

Ainsi, plus de 400 personnes y travaillent et près de 2100 personnes s'y rendront tous les jours.

Un aménagement de l'espace fonctionnel et sécurisé des nouveaux palais de justice

Le contrôle des accès est étudié avec la séparation des flux des visiteurs, justiciables, prévenus et magistrats.

De même, les locaux tels que les salles d'audience et les archives sensibles ont fait l'objet d'une attention particulière au niveau de la sécurisation et de la desserte des locaux d'accompagnement (archives, reprographie et scellés).

Enfin, les locaux d'attente des détenus ont été aménagés pour plus de sécurité et de confort.



Esquisse Ancien TGI (2^e tranche) et extension neuve (2^e tranche) © P. Prunet



Equipe 6
Bertrand Lavanchy, Karine Brougat, Isabelle Boisseau

Opérations en cours de travaux

Toulouse (75 millions d'euros)

Il s'agit d'une opération complexe de restructuration du tribunal d'instance et de grande instance.

Les premières tranches ont été

réalisées respectivement entre juillet 1999 (extension neuve et relogement TI/TPE) et septembre 2001, puis entre août 2002 (démolition de la gendarmerie et le relogement provisoire des avocats) et janvier 2003.

La fouille des couches superficielles réalisée entre novembre 2002 et mars 2003 a permis la découverte d'une tour et d'un rempart du XIII^e siècle, dont l'importance est jugée capitale.

Après une période difficile de reprise des études due aux aléas archéologiques, la dernière tranche de travaux (dite tranche 2) démarrera en juillet 2004 et se terminera fin 2007.



Découverte d'une tour et d'un rempart du XIII^e siècle. © AMOTMJ

Pontoise (68 millions d'euros)

Faisant face au centre historique de la ville de Pontoise, le projet de l'architecte H. Ciriani est le nouveau palais de justice de Pontoise, traversé en son centre par une rue piétonne. Au nord, prendra place le tribunal de grande instance et symétriquement au sud, le tribunal d'instance, le tribunal de commerce ainsi que le conseil des prud'hommes.

Mise en chantier en juillet 2002 pour sa partie nord, la construction est depuis juillet 2003 en cours sur l'ensemble de l'emprise future du palais.

Thonon-les Bains (20 millions d'euros)

L'opération d'extension du palais de justice a démarré en 1999, mais un nouvel architecte a dû être choisi et les études de maîtrise d'œuvre ont été reprises en septembre 2002. Courant 2003, l'appel d'offres travaux a été lancé par l'agence. La mise en service est prévue mi 2006.

Narbonne (21,4 millions d'euros)

La construction d'un nouveau palais de justice a été étudiée dès 1996 et a connu un démarrage des travaux tardif (septembre 2000), et un nouvel appel d'offres a dû être lancé en juin 2002. Le nouveau marché de travaux a été notifié en juin 2003. La mise en service est prévue fin 2004, début 2005.



Partie Nord du palais de justice de Pontoise © AMOTMJ



Equipe 2
Yann le Tourneur, Sidonie Guénin,
François Bougeois

Opérations en cours d'études de conception

Avesnes-sur-Helpe (22 millions d'euros)

Les études de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un palais de justice ont démarré en mars 2002 et ont occupé une majeure partie de l'année 2003. La fin des travaux est prévue pour le premier trimestre 2006.

Chalon-sur-Saône

L'agence a effectué une phase de pré-programmation et de définition des scénarios d'aménagement de la parcelle de l'ancienne maison d'arrêt, en liaison avec la ville. L'opération concerne l'extension et la restructuration du bâtiment. L'équipe de projet de l'agence a préparé le concours de maîtrise d'œuvre du nouveau palais de justice qui débutera en janvier 2004.

Ecole nationale des Greffes de Dijon (36 millions d'euros)

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en décembre 2002, à l'issue duquel l'architecte M. Rémon a été désigné lauréat. Le marché a été notifié en novembre, les études de maîtrise d'œuvre ont commencé en décembre 2003. La mise en service est prévue début 2007 pour la première tranche concernant l'extension.

18 palais de justice en cours d'études préalables

Dans la poursuite de la politique de modernisation et du renforcement des moyens de la justice, 18 palais de justice sont actuellement en études préalables pour des opérations de construction ou encore de réhabilitation.

Plus d'une quinzaine d'opérations sont au stade des études dites « préalables », c'est-à-dire en cours de programmation, d'études foncières et de cadrage global de la faisabilité technique et économique.

Il s'agit des opérations de : Bourgoin, Versailles, Basse-Terre, Cayenne, Pointe-à-Pitre, Montmorency, cité judiciaire d'Aix-en-Provence, cour d'appel d'Aix-en-Provence, Fort-de-France (CA), Rouen (TGI, TI, TC, CPH), Chartres, Le Lamentin (TI), Bobigny, Caen (TGI), Douai, Laon, Lille, Paris.



Quelques unes d'entre-elles méritent un commentaire particulier :

Aix-en-Provence

La cour d'appel d'Aix est l'une des plus importantes et connaît une croissance rapide. Le relogement des juridictions aixoises s'est posé dans son ensemble, juridictions du premier degré et cour d'appel. Engagé en 2002, le travail de programmation s'est achevé fin 2003. Ainsi, durant l'année, le travail de pré programme des juridictions a été effectué auprès des utilisateurs et de la direction des services judiciaires.

Bobigny

Le développement rapide de l'activité contentieuse en Seine St Denis nécessite l'étude d'un redéploiement des quatre juridictions (TGI, TI, CpH, TC) qui y siègent. Les hypothèses retenues par le ministère de la Justice sont de :

- regrouper le tribunal d'instance et de grande instance dans les locaux du palais de justice actuel. L'ensemble formerait la plus grande juridiction de première instance de France, exception faite de celle de Paris.
- regrouper en un seul site le tribunal de commerce et le conseil des prud'hommes dans un bâtiment neuf

Après concertation auprès des utilisateurs, l'agence a adressé en 2003 le pré-programme à la Chancellerie pour le tribunal de commerce et le conseil des prud'hommes.

Caen

Le tribunal de grande instance est installé dans le palais Fontette (bâtiment inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques et datant de la fin du 18^e siècle) ; le bâtiment est en très mauvais état (45 % des planchers sont attaqués par la vrillette et ont un défaut de solidité).

Les études préalables de cette opération ont été confiées à l'AMOTMJ début 2003.

Douai

Les juridictions de Douai occupent actuellement cinq sites différents dans la ville. Il s'agit d'une des principales cours d'appel en volume d'affaires traitées. L'évolution des effectifs à l'horizon 2020 laisse présager des problèmes de fonctionnement et d'occupation des surfaces.

Une étude et un diagnostic technique ont été achevés par l'AMOTMJ fin 2003 et les scénarios de redéploiement seront présentés début 2004.

Laon

Le palais de justice de Laon, siège du tribunal de grande instance, est situé dans un ancien palais épiscopal situé à côté de la cathédrale, dans la ville haute médiévale.

Ce bâtiment souffre de quelques désordres structurels et nécessite une réorganisation interne pour prendre en compte les normes actuelles de fonctionnement d'un palais de justice.

Sa réhabilitation s'inscrit ainsi dans le cadre de la mise en valeur de la ville haute médiévale de Laon.

L'étude préalable doit préciser les conditions d'une restructuration du bâtiment et d'en valider la faisabilité.

L'opération consistera en la restructuration de ce bâtiment ancien de 2 043 m² auquel pourrait être adjoind une extension en sous-sol du jardin.



Restructuration du palais de justice de Laon
© Antenne Régionale de l'Équipement

Montmorency

Le manque de fonctionnalité et le déficit de surface caractérisant les bâtiments actuels du conseil des prud'hommes et le tribunal d'instance de Montmorency ont amené, dans le cadre du schéma directeur du Val-d'Oise, au lancement de l'opération de construction d'un nouveau palais de justice.

Les études de programmation, portant sur un terrain proposé par la ville et faisant partie d'un projet d'aménagement du quartier dit de l'Europe, sont quasiment achevées.

Le programme a été finalisé en 2003 et doit être validé début 2004. Par ailleurs, l'agence a monté une convention pour confier la maîtrise d'ouvrage au conseil général du Val d'Oise.

Rouen

Le nouveau palais de justice en rive gauche de la Seine sera situé face à la maison d'arrêt et à proximité de l'hôtel de police. Le projet a fait l'objet d'études de scénario en 2002 et qui étaient en cours de validation en 2003

Versailles

L'opération de relogement de la cour d'appel de Versailles, actuellement implantée dans les anciennes écuries de la Reine, a été engagée lors de l'acquisition de l'ancien hôpital Richaud, fin 2001. Ce bâtiment datant du XVIII^e est classé monument historique. Il est constitué d'un quadrilatère, particulièrement adapté aux contraintes fonctionnelles et aux exigences du programme de la cour d'appel.



Vue de l'ancien hôpital Richaud
© Studio Magda

Reprise d'opération

Bordeaux

La reconstruction des façades vient mettre un terme au sinistre portant sur la rupture des raidisseurs en verre des façades ; les nouvelles façades sont toujours en verre extérieur attaché mais les raidisseurs sont en métal.

Le chantier s'est déroulé normalement sans perturber le fonctionnement du tribunal de grande instance.



Nouveaux raidisseurs en verre des façades
du palais de justice de Bordeaux
© Daniele Domenicalli

Une opération exceptionnelle et particulière : le palais de justice de Paris

La Délégation générale au programme pluriannuel d'équipement, puis l'AMOTMJ, ont mené depuis 1997 de nombreuses études de programmation et des recherches de sites dans Paris en vue de la construction d'un nouveau tribunal de grande instance.

Depuis la décision en 2003 de créer ad hoc un établissement public pour le palais de justice de Paris (EPPJP), l'Agence a apporté son expertise à la demande de la Chancellerie, pour :

- définir la problématique des juridictions parisiennes et cadrer les missions de l'établissement public ;
- définir les modalités de « mise en service » du nouvel établissement ;
- définir les modalités de collaboration / d'adossement possible sur les services de l'Agence, dans une perspective de rationalisation et de mutualisation des moyens.



Daniel Emery, directeur de programme
du palais de justice de Paris



3/ Le fonctionnement de l'agence

Plus de 80 opérations gérées par l'AMOTMJ,
pour un budget de plus de 2 milliards d'euros

3/ Le fonctionnement de l'agence

Les conventions de mandat et d'études préalables

Le mécanisme des conventions de mandat entre le ministère de la Justice et l'AMOTMJ



Jean-François Guillot,
directeur adjoint chargé
des affaires administratives,
financières et juridiques



Thomas Wagner de Reyna,
contrôleur de gestion

Le mécanisme des conventions de mandat réglant les rapports entre le ministère de la Justice et l'agence trouve son origine dans l'article 5 de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre (loi MOP).

Sur le plan juridique, le mandat est l'acte générateur pour la réalisation d'une opération immobilière ; il fixe le programme, le calendrier et le coût de l'opération. Les décisions des donneurs d'ordre se formalisent par la signature conjointe de deux directions du ministère.

De manière systématique, la direction de l'Administration générale et de l'équipement (DAGE) et les directions concernées par les opérations (DAP ou DSJ) déterminent une enveloppe financière prévisionnelle globale qui se décline ensuite sous la forme d'autorisations de programme affectées par le ministère.

En application de la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Public, elles restent compétentes pour l'approbation du programme et du coût ainsi que pour le choix du maître d'œuvre et des entreprises. Le mandataire a la charge de toutes les autres missions, et notamment a la responsabilité de passation et de gestion des marchés.

Par ailleurs, la convention indique les modalités d'exécution des opérations tant sur le plan technique (règles de passation des contrats) que financier et comptable (rythme de notification des autorisations de programme et mise en place des crédits de paiement). Les crédits de paiement sont mis en place chaque année dans le cadre de l'exécution budgétaire.

Au premier janvier 2004, neuf conventions de mandat (trois conventions portant sur les opérations judiciaires, six se rapportant aux établissements pénitentiaires) et deux conventions d'études préalables étaient en cours. Les conventions couvrent 84 opérations.

Les conventions de mandat

Convention de mandat pour la réalisation d'opérations au profit des services judiciaires « Programme 2002-2007 »

Signée à la fin de l'année 2002, elle regroupe les opérations judiciaires nouvelles prévues jusqu'en 2007. Une seule opération figure actuellement dans la convention : l'extension et la restructuration de l'Ecole nationale des Greffes de Dijon.

Convention de mandat « programme 4 000 » (CMAP-02-01)

Elle concerne deux sous-programmes, le programme A et B, regroupant chacun trois établissements. Le programme est en pleine phase de travaux. Deux établisse-

ments ont été livrés (Seysse et Le Pontet). Quatre opérations étaient en travaux en 2003 (les centres pénitentiaires de la Farlède, de Liancourt, de Sequedin et de Neufmontiers-Chauconin).

Convention de mandat « réhabilitation des cinq grands établissements pénitentiaires » (CMAP-02-02)

Il s'agit ici des opérations très importantes et complexes, dont la durée d'exécution est prévue sur une décennie. Trois d'entre elles ont démarré en 2003 : Fleury-Mérogis, les Baumettes, Paris-La Santé. Le montant de la convention, le programme et l'échéancier des opérations ont été modifiés par avenant fin décembre 2003.

Convention de mandat « ENAP, La Réunion » (CMAP-02-03)

Elle regroupe trois opérations :

- La restructuration de Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire ;
- l'extension de Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire ;
- la construction d'une nouvelle maison d'arrêt à la Réunion.

2003 a vu se concrétiser la décision d'extension de l'école.

Le montant de la convention pour l'opération de l'extension de l'ENAP a été réévalué par avenant en novembre 2003.

Convention de mandat "Etablissements pour Mineurs" (CMAP-03-01)

Signée le 25 juillet 2003, elle porte sur la construction de sept établissements pour mineurs.

Convention de mandat "Maisons Centrales" (CMAP-03-01)

Signée le 3 novembre 2003, elle concerne la réalisation de deux maisons centrales à Alençon et Lens.

Convention de mandat "Centre de semi-liberté" (CMAP-03-01)

Signée le 3 novembre 2003, elle porte sur la réalisation de trois centres de semi-liberté à Aix, Gradignan et Loos.

Convention de mandat palais de justice de Chalon sur Saône (CMSJ-03-01)

Suite au conseil d'administration de décembre 2003, la convention de mandat portant sur le nouveau palais de justice de Chalon sur Saône a été approuvée.

Convention de reprise des opérations judiciaires (CMSJ-02-01)

Elle comporte 25 opérations. Trois avenants ont été conclus en 2003. Ils portent sur la réévaluation du coût final estimé de cinq opérations (Besançon, Narbonne, Bordeaux, Caen et Toulouse).

Les autres conventions

Conventions d'études préalables (EPSJ-02-01 et EPAP-02-01)

Elles traduisent la nécessité de créer un lien intermédiaire entre le ministère de la Justice et l'Agence, avant la mise en œuvre du lien contractuel ultérieur officialisé par les conventions de mandat.

La convention d'études préalables judiciaires a fait l'objet d'un avenant en

2003. L'objet de l'avenant était l'augmentation du montant des opérations des palais de justice de Bobigny et de Douai, et la création de quatre nouvelles opérations : palais de justice de Lille, palais de justice de Basse-Terre, relogement du TI et du CPH de Basse-Terre, relogement du TE et du CPH de Pointe-à-Pitre.

La convention d'études préalables pénitentiaires a fait l'objet d'un avenant en 2003.

Il est destiné à l'augmentation de l'opération intitulée « Diverses études foncières et études généralisées », liée à la réalisation d'études de sol pour le nouveau programme pénitentiaire.

Conventions conclues entre le ministère de la justice et L'AMOTMJ en 2003

Code	Objet	Avenant ou nouvelle convention	Durée de la convention	Date de Signature *	Nombre d'opérations nouvelles	Montants des nouvelles conventions ou des avenants
CMSJ-02-01	Reprise de 25 opérations judiciaires	avenant n°1, 2, 3	2002-2007	05-mai-03 07-nov-03 23-jan-04	0	15 774 828 €
CMSJ-03-01	PJ Chalon	nouvelle convention	2002-2010	23-janv-04	1	24 000 000 €
CMAP-02-02	Restructuration des grands établissements pénitentiaires (3 opérations en cours)	avenant n°1	2002-2013	09-janv-04	0	158 656 464 €
CMAP-02-03	Constructions neuves pénitentiaires (ENAP, La Réunion, Extension ENAP)	avenant n°2	2002-2006	03-nov-03	0	1 600 000 €
EPSJ-02-01	Etudes préalables judiciaires	avenant n°3	2003 (reconduction annuelle)	27-déc-02	4	1 385 000 €
EPAP-02-01	Etudes préalables pénitentiaires	avenant n°4	2003 (reconduction annuelle)	23-sept-02	0	690 960 €
CMAP-03-01	Etablissements pour mineurs	nouvelle convention	2003-2007	25-juil-03	7	85 800 000 €
CMAP-03-02	Maisons Centrales	nouvelle convention	2003-2008	03-nov-03	2	90 000 000 €
CMAP-03-03	Centre de semi-liberté	nouvelle convention	2003-2004	21-nov-03	3	12 310 000 €
13 nouvelles opérations en mandat 4 nouvelles opérations en étude préalable						390 217 252 €

* Les conventions signées en janvier 2004 l'ont été suite au Conseil d'administration de décembre 2003

Bilan cumulé des conventions conclues entre l'Etat et l'AMOTMJ depuis 2002

Code	Objet	Durée de la convention	Date de signature du dernier avenant	Nombre d'opérations	Montants convention ¹ et Coûts Finaux Estimés depuis l'origine des opérations
CMSJ-02-01	Reprise de 25 opérations judiciaires	2002-2007	23-jan-04	25	466 108 020 € 1 001 985 509 €
CMSJ-02-02	Programme 2002-2007 : Extension ENG	2002-2010	27-déc-02	1	36 000 000 € 36 000 000 €
CMSJ-03-01	PJ Chalon	2002-2010	23-jan-04	1	24 000 000 € 24 000 000 €
EPSJ-02-01	Etudes préalables judiciaires	2002 (reconduction annuelle)	23-jan-04	12	5 977 134 € 6 058 001 €
CMAP-02-01	Programme 4 000 : 4000-1: Seysses, Le Pontet, Sequedin 4000-2 : Liancourt, La Farlède, Chauconin	2002-2005	3-mai-02	6	263 710 656 € 355 495 863 €
CMAP-02-02	Restructuration des 5 grands établissements pénitentiaires (3 opérations en cours)	2002-2010	9-jan-04	3	519 469 423 € 519 927 334 €
CMAP-02-03	Constructions neuves pénitentiaires (ENAP, La Réunion, Extension ENAP)	2002-2006	3-nov-03	3	111 315 772 € 138 742 480 €
CMAP-03-01	Etablissements pour mineurs	2003-2007	25-jul-03	7	85 800 000 € 85 800 000 €
CMAP-03-02	Maisons centrales	2003-2008	3-nov-03	2	90 000 000 € 90 000 000 €
CMAP-03-03	Centre de semi-liberté	2003-2004	21-nov-03	3	12 310 000 € 12 310 000 €
EPAP-02-01	Etudes préalables pénitentiaires	2002 (reconduction annuelle)	25-jul-03	21	8 352 487 € 11 499 431 €
Soit 9 conventions de mandat et 2 conventions d'études préalables				84	1 623 043 492 € 2 281 818 619 €

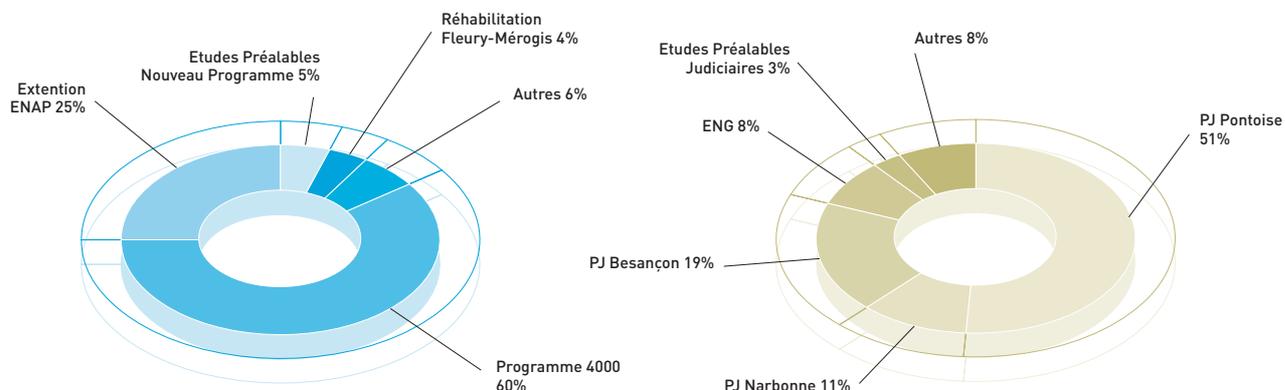
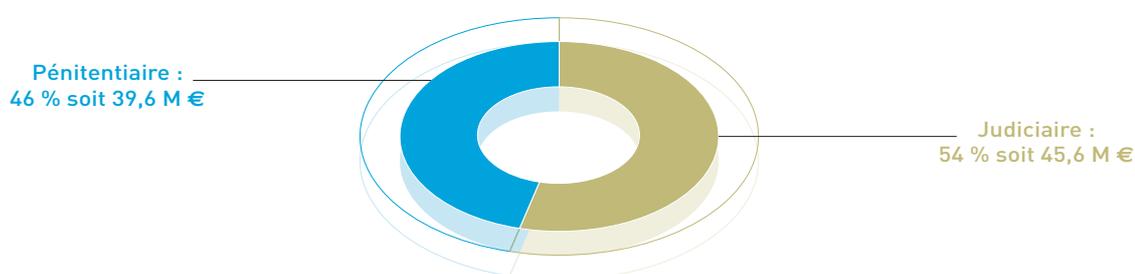
+ +
33
+ +

¹ : Les conventions dont le montant diffère du CFE sont des conventions de reprise d'opérations initiées par la DGPPE

Budget financier

Répartition des consommations des autorisations de programme

Répartition des consommations d'autorisations de programme en 2003 : 85,3 M €



Programme pénitentiaire

Dans le domaine pénitentiaire, outre un engagement complémentaire sur les marchés de conception - réalisation du programme 4 000 - le démarrage des travaux de l'extension de l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire explique l'essentiel des engagements.

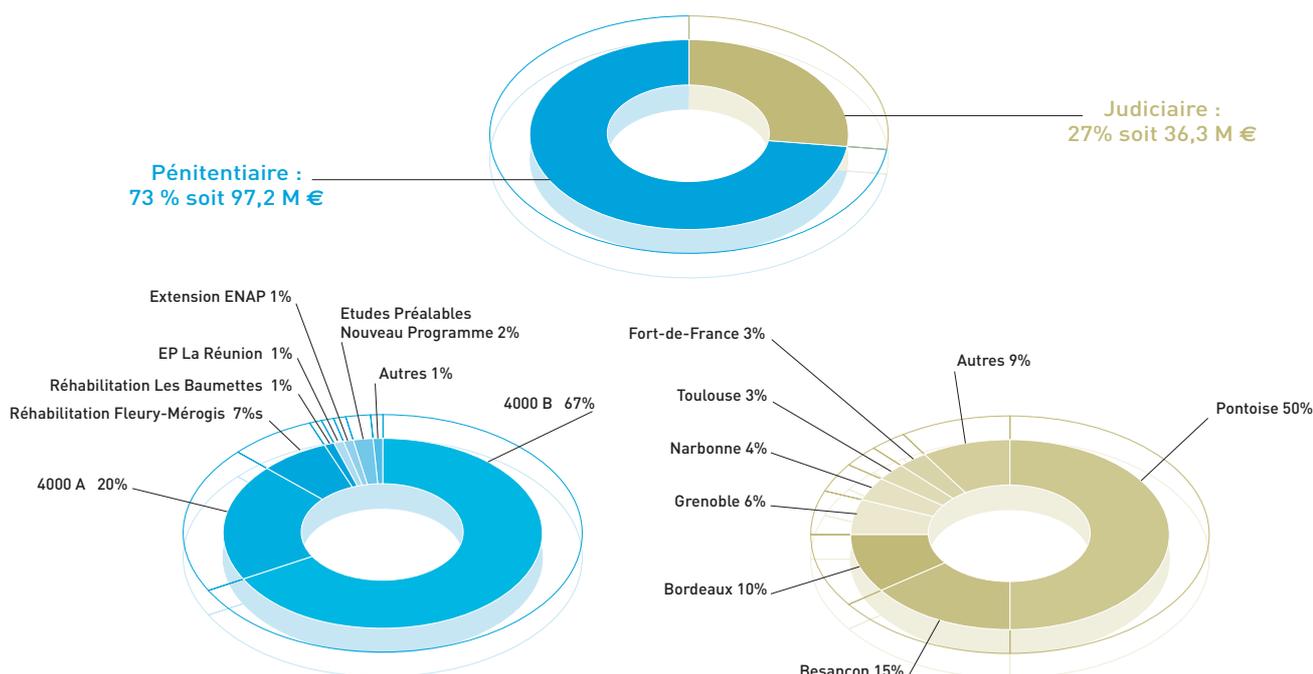
Le reste des engagements est imputable d'une part aux études foncières du nouveau programme pénitentiaire, et d'autre part aux travaux sur les réseaux électriques généraux de Fleury-Mérogis.

Programme judiciaire

Les principaux engagements correspondent aux marchés de travaux, de la seconde tranche des palais de justice de Pontoise, de Narbonne, de la tranche de restructuration du palais de justice de Besançon et au marché de maîtrise d'œuvre de l'opération de l'Ecole Nationale de Greffes.

Répartition des consommations de crédits de paiement

Répartition des consommations de crédits de paiements en 2003 : 133,4 M €



Programme pénitentiaire

Les trois chantiers du « 4000 B », et le dernier chantier du « 4000 A » (notifié en début d'année) ont constitué l'essentiel (87%) des dépenses pénitentiaires de l'AMOTMJ en 2003 et près des deux tiers (64 %) des dépenses tous domaines confondus.

L'autre opération ayant contribué significativement aux dépenses d'investissement pénitentiaire est l'opération de Fleury-Mérogis avec notamment les travaux de réseaux électriques généraux et les études de maîtrise d'œuvre pour l'opération principale de rénovation des bâtiments.

Les études préalables pour le nouveau programme pénitentiaire (principalement études de site et programmation) entraînent des dépenses encore modestes (2%) au regard des dépenses futures (conception et surtout travaux).

Programme judiciaire

Pour le domaine judiciaire (27 % de la dépense globale) ce sont les travaux du palais de justice de Pontoise (dont la seconde tranche a été notifiée en juillet 2003) qui représentent la moitié des dépenses.

L'opération de Besançon qui a vu la livraison de la première tranche en février 2003 et le démarrage de la seconde tranche en août 2003 contribue à hauteur de 15% à la consommation de crédits de paiement pour ce programme.

Enfin, les dépenses constatées pour Bordeaux correspondent aux travaux de modification des façades du nouveau palais de justice.

Opération	Type d'opération	Ressource en AP en 2003	Engagements en 2003	Ressource en CP en 2003	Paiements en 2003
2002 0000001	PPE accompagnement	685 150,31	72 247,65	280 569,01	114 972,18
2002 0000002	TGI Bordeaux (CMSJ-02-01-02)	1 797 229,31	-338 948,97	230 055,55	50 766,80
2002 0000003	TGI Grasse (CMSJ-02-01-03)	5 294 670,21	38 030,24	407 315,42	76 805,09
2002 0000004	SJ AIX (CMSJ-02-01-04)	596 916,37	80 345,93	189 383,78	10 006,57
2002 0000005	TGI-TI Montpellier (CMSJ-02-01-05)	34 669,88	0,01	52 966,73	5 162,38
2002 0000006	TGI-TI-TC-CPH Melun (CMSJ-02-01-06)	178 963,96		29 949,99	0
2002 0000007	CA-TC-CPH Caen (CMSJ-02-01-07)	1 243 861,64	64 920,06	246 887,81	47 979,35
2002 0000008	TGI-TI-CPH Bourgoin (CMSJ-01-02-08)	9 519,17		48 904,41	0
2002 0000009	Cité judiciaire Nantes (CMSJ-02-01-09)	1 155 184,61	-188 517,41	321 245,68	252 929,53
2002 0000010	PJ Grenoble (CMSJ-02-01-10)	2 740 789,40	638 489,52	2 230 544,38	2 154 101,27
2002 0000011	CA-TGI-TI Toulouse (CMSJ-02-01-11)	37 356 411,25	857 161,83	2 142 180,60	1 236 307,62
2002 0000012	TGI Nice (CMSJ 02-01-12)	119 787,08	-240 403,12	182 427,26	128 481,96
2002 0000013	TGI TI CPH Thonon (CMSJ 02-01-13)	16 396 691,47	618,98	699 809,22	481 574,14
2002 0000014	TGI TI TC CPH Avignon (CMSJ 02-01-14)	536 508,07	259 618,01	653 321,14	330 964,24
2002 0000015	CA TGI TI TC Besançon (CMSJ 02-01-15)	10 293 194,35	8 832 890,61	5 340 154,30	5 297 421,54
2002 0000016	CA Rennes (CMSJ 02-01-16)	196 592,63	52 805,20	195 241,72	52 805,20
2002 0000017	PPE Aléas et imprévus (CMSJ 02-01-17)	3 060 610,86	113 525,16	3 806 912,42	3 506 582,71
2002 0000018	TGI TI CPH Pontoise (CMSJ 02-01-18)	35 141 581,52	23 486 008,29	18 096 179,30	18 093 814,31
2002 0000019	Nouveau PJ Fort de France (CMSJ 02-01-19)	961 187,09	263 257,74	1 054 372,39	1 052 907,30
2002 0000020	CA Versailles (CMSJ 02-01-20)	14 219 513,76	1 637 061,16	679 215,08	484 155,05
2002 0000021	PJ Avesnes sur Helpe (CMSJ 02-01-21)	19 412 198,52	194 579,12	770 818,26	466 257,58
2002 0000022	PJ Narbonne (CMSJ 02-01-22)	7 007 078,89	4 973 093,98	2 558 189,29	1 580 918,77
2002 0000023	TI TC CPH Moulins (CMSJ 02-01-23)	398 395,69	22 520,06	246 909,07	161 056,41
2002 0000024	PJ Basse Terre (CMSJ 02-01-24)	2 043 059,07	-97 869,67	499 235,85	38 053,89
2002 0000025	PJ de Cayenne (CMSJ 02-01-25)	327 954,14		152 449,02	0
2002 0000026	PJ Pointe à Pitre (CMSJ 02-01-26)	2 128 702,87		246 947,46	25 525,00
2002 0000027	PJ Montmorency (CMSJ 02-01-27)	1 660 356,15	229 000,00	261 803,44	12 677,60
		164 996 778,27	40 950 434,38	41 623 988,58	35 662 226,49
		EJP / AP	25%	Paiements/CP	86%

Opération	Type d'opération	Ressource en AP en 2003	Engagements en 2003	Ressource en CP en 2003	Paiements en 2003
2002 0000001	Programme 4 000-1 (CMAP-02-01-01)	27 555 137,91	2 464 551,55	23 059 385,24	19 809 731,22
2002 0000002	Programme 4 000-2 (CMAP-02-01-02)	32 696 905,84	21 593 859,61	71 917 851,83	65 908 557,48
2002 0000003	Mesures d'accompagnement Programme 4 000	228 884,04	57 394,16	111 423,36	74 340,31
		60 480 927,79	24 115 805,32	95 088 660,43	85 792 629,01
		EJP / AP	40%	Paiements/CP	90%

Opération	Type d'opération	Ressource en AP en 2003	Engagements en 2003	Ressource en CP en 2003	Paiements en 2003
2002 0000001	Réhabilitation Fleury Mérogis (CMAP-02-02-01)	8 913 002,32	1 521 915,25	10 220 167,73	6 872 537,30
2002 0000002	Réhab. Marseille Beaumettes (CMAP-02-02-02)	23 291 879,86	767 129,63	1 657 349,12	724 440,43
2002 0000003	Réhabilitation Paris la Santé (CMAP-02-02-03)	2 697 764,32	565,25	1 138 745,56	99 384,61
		34 902 646,50	2 289 610,13	13 016 262,41	7 696 362,34
		EJP / AP	7%	Paiements/CP	59%

Opération	Type d'opération	Ressource en AP en 2003	Engagements en 2003	Ressource en CP en 2003	Paiements en 2003
2002 0000001	MA NANCY (EPAP-02-01-01)	406 812,85	-19 329,40	52 669,33	7 649,62
2002 0000002	MA BASSE-TERRE (EPAP-02-01-02)	512 621,23	154 311,14	95 217,83	50 128,62
2002 0000003	EP NICE (EPAP-02-01-03)	189 003,02	-147 296,79	70 439,24	40 743,61
2002 0000004	Etablissement Pénitentiaire de Lyon	15 000,00		15 000,00	0
2002 0000005	CP LE MANS (EPAP-02-01-05)	55 000,00	-33 603,19	98 042,94	9 439,75
2002 0000006	EP Rennes (EPAP-02-01)	68 961,02	-48 611,12	151 060,14	33 488,00
2002 0000008	EP Fresnes (EPAP-02-01)	29 379,42	311,96	74 379,42	45 311,96
2002 0000009	MA PARIS-LA SANTE (EPAP-02-01-09)	189 090,29	115 665,25	417 293,92	403 176,50
2002 0000010	Et. Pénitentiaires rénovation (EPAP 02-01-10)	48 719,57	-3 473,30	209 915,26	46 260,12
2002 0000011	Rénov 5 Gd Et (EPAP 02-01-11)	630 590,84	54 651,29	0	0
2002 0000012	Div études foncières et gén (EPAP 02-01-12)	3 306 813,98	2 030 700,28	1 841 121,75	1 322 702,27
		5 951 992,22	2 103 326,12	3 025 139,83	1 958 900,45
		EJP / AP	35%	Paiements/CP	65%

Opération	Type d'opération	Ressource en AP en 2003	Engagements en 2003	Ressource en CP en 2003	Paiements en 2003
2002 0000001	ENAP AGEN (AP-02-03-01)	486 338,60	152 823,17	323 632,04	63 292,94
2002 0000002	EP LA REUNION (AP-02-03-02)	11 897 883,26	1 131 171,49	1 111 094,44	993 418,46
2002 0000003	Extension ENAP	11 600 000,00	9 829 602,21	1 650 000,00	610 960,66
		23 984 221,86	11 113 596,87	3 084 726,48	1 667 672,06
		EJP / AP	46%	Paiements/CP	54%

Opération	Type d'opération	Ressource en AP en 2003	Engagements en 2003	Ressource en CP en 2003	Paiements en 2003
2002 0000001	CA AIX PALAIS VERDUN (EPSJ-02-01-01)	709 308,00	186 074,88	225 794,87	12 950,10
2002 0000002	FORT DE FRANCE (EPSJ-02-01-02)	382 347,05	45 000,00	293 366,92	31 375,80
2002 0000003	NOUVEAU PJ ROUEN (EPSJ-02-01-03)	268 258,21	241 883,66	111 158,16	25 591,49
2002 0000004	CITE JUDICIAIRE AIX (EPSJ-02-01-04)	873 248,27		198 205,48	21 829,91
2002 0000005	PJ Chartres	304 898,03	200 000,00	304 898,03	33 979,95
2002 0000006	PJ Le Lamentin	259 898,03	90 000,00	304 898,03	28 648,51
2002 0000007	PJ de Paris	457 347,05	84 000,00	50 000,00	33 846,80
2002 0000008	Diverses études foncières et études générales	150 000,00	45 000,00	150 000,00	25 454,20
2002 0000009	Palais de justice de Chalon sur Saône	177 244,93	45 000,00	150 000,00	37 336,70
2002 0000010	Palais de justice de Bobigny	100 000,00	82 160,44	100 000,00	3 362,76
2002 0000011	Tribunal de Grande Instance de Caen	100 000,00	45 000,00	100 000,00	0
2002 0000012	Palais de justice de Douai	100 000,00	99 959,80	100 000,00	1 725,79
2002 0000013	Palais de justice de Laon	100 000,00	100 000,00	100 000,00	7 176,00
		3 982 549,57	1 264 078,78	2 188 321,49	263 278,01
		EJP / AP	32%	Paiements/CP	12%

Opération	Type d'opération	Ressource en AP en 2003	Engagements en 2003	Ressource en CP en 2003	Paiements en 2003
2003 0000001	Extension ENG	10 000 000,00	3 430 322,98	500 000,00	328 000,46
		10 000 000,00	3 430 322,98	500 000,00	328 000,46
		EJP / AP	34%	Paiements/CP	66%

AMOTMJ		305 799 116,21	85 267 174,58	158 527 099,22	133 369 068,82
		EJP / AP	28%	Paiements/CP	84%

Budget de fonctionnement

Les principales caractéristiques du budget de fonctionnement de l'AMOTMJ sont les suivantes :



Claudine Renou Fages,
secrétaire générale

Dépenses hors taxes

	Budget primitif	Budget après DM3	Budget exécuté	% budget exécuté/ budget DM3
Classe 2	165 000	239 131	108 342,17	45,30 %
Classe 6	6 289 931	6 299 931	5 370 231,87	85,42 %
Total	6,4	6,5	5,4	83,78 %



Paul Guinet, chef du service
financier

Recettes

	Budget primitif	Budget après DM 3	Budget exécuté	% budget exécuté/ Budget DM1
Total classe 7	6,4	6,7	6,7	100 %

La non consommation du budget d'investissement de 2003 s'explique par le report en 2004 de projets importants (notamment choix d'un logiciel de gestion des marchés, projet Internet/Intranet).

Les dépenses de classe 6 se répartissent en deux ensembles :

- > les dépenses de personnel dont la consommation (3,2 millions d'euros) a été de 83 %, en nette amélioration par rapport à l'année 2002. Ces dépenses correspondent à une moyenne d'effectifs présents de 50,4 pour un effectif budgétaire de 62 emplois. Elles ont été revues à la baisse, compte tenu essentiellement de la montée en charge, sensiblement plus lente que prévu, des recrutements sur les nouveaux postes créés ;
- > les dépenses de fonctionnement, dont la consommation (2,2 millions d'euros) ont été de 93%.

Les recettes, constituées d'une part de la subvention de l'Etat, et d'autre part de produits financiers, en diminution par rapport à 2002, ont été quant à elles réalisées conformément aux prévisions.

Au total, l'excédent des recettes sur les dépenses a conduit à une augmentation du fonds de roulement à la fin de l'année 2003 par rapport au montant constaté au 31 décembre 2002 (2,2 millions d'euros) : 3 711 324,35 euros, représentant environ six mois de fonctionnement.



4/ Les ressources humaines

La poursuite de la montée en charge des effectifs de l'agence





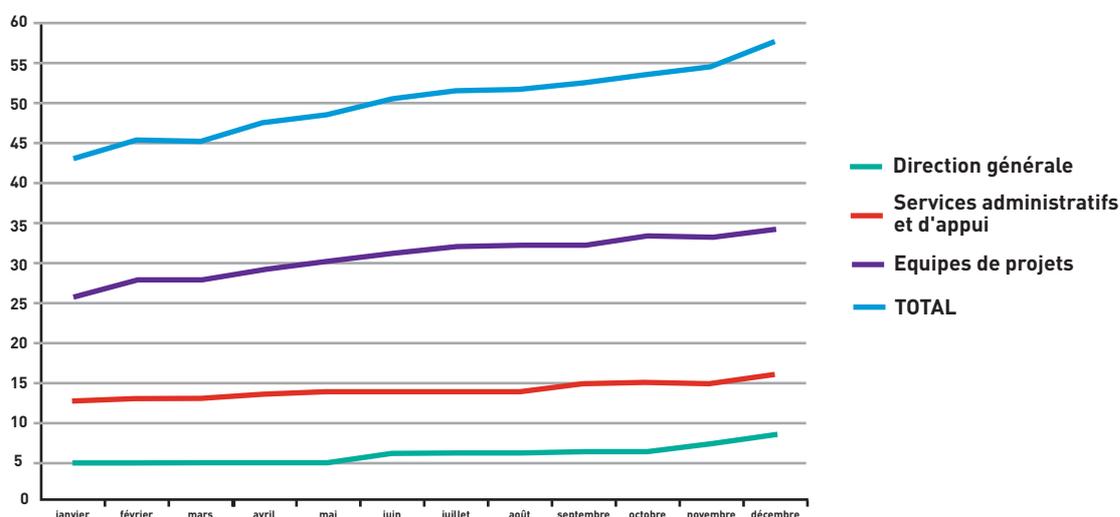
Marie-Luce Colonna,
chef du service du personnel

4/ Ressources humaines

La poursuite de la montée en charge des effectifs

L'année 2003 a permis à l'Agence de continuer la constitution de ses effectifs. De 47, les effectifs sont passés à 58 personnes en fin d'année. Au cours de 2003, on constate 17 arrivées et 3 départs.

Evolution des emplois en 2003



OCCUPATION MOYENNE 2003 : 50,4 emplois

La gestion de ces flux a permis de consolider les relations avec les services du ministère de l'Équipement. Le passage par l'Agence a été intégré dans le cursus de gestion des ingénieurs des Ponts et Chaussées et ceux des Travaux Publics de l'État comme un élément de valorisation du parcours professionnel.

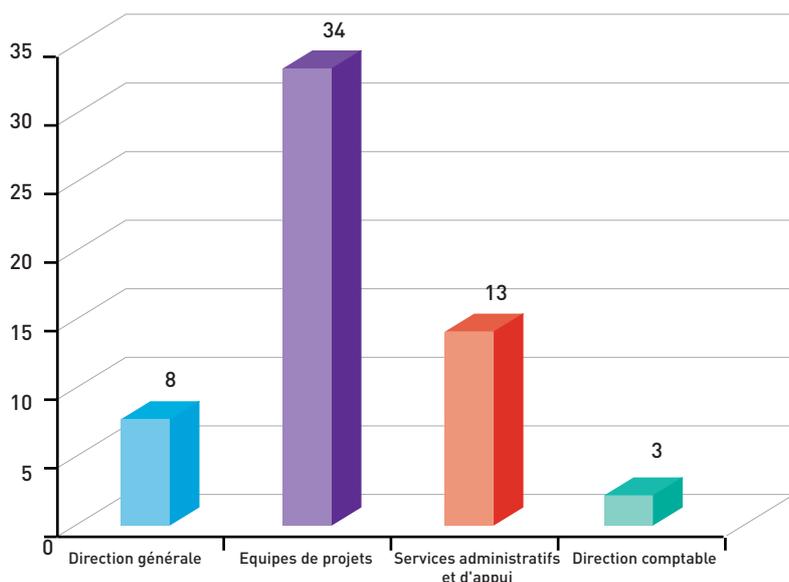
Huit équipes de projet ont en charge les opérations de l'AMOTMJ. Menée par un directeur de programme, chaque équipe est constituée de deux chefs de projet, d'une secrétaire et éventuellement d'une assistance technique.

Exerçant la maîtrise d'ouvrage des opérations, les équipes ont pour principales missions de :

- rechercher les sites d'implantation ;
- conduire les négociations urbanistiques et des acquisitions foncières ;
- organiser et juger les concours d'architecture et d'ingénierie ;
- contrôler les études de définition ou de conception ;
- conduire les procédures d'appel d'offres et conclure les marchés de travaux ;
- suivre les chantiers jusqu'à la mise en service.

Organisation de l'agence au 1^{er} décembre 2003

Répartition fonctionnelle des effectifs au 31/12/2003



TOTAL DES EFFECTIFS PRESENTS : 58 agents

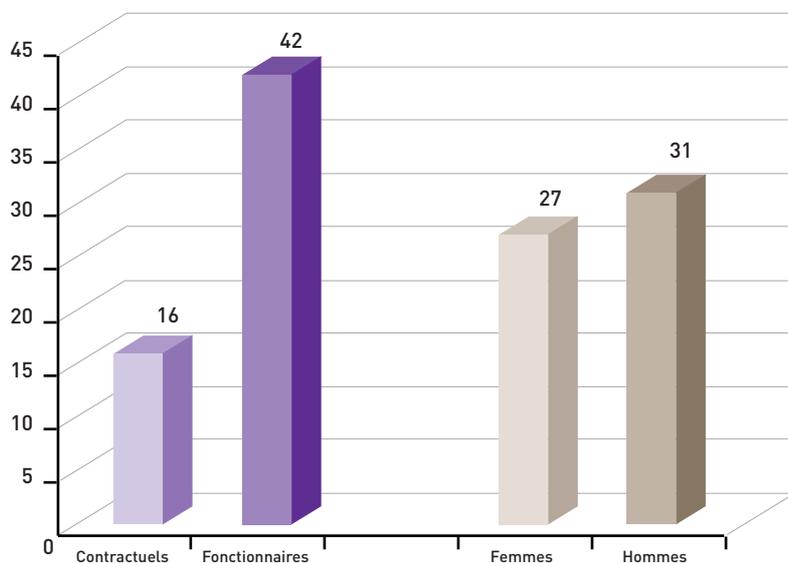
L'Agence a établi, par ailleurs, des liens avec d'autres gestionnaires publics pour des postes de gestion et d'assistance publique. Elle a pu notamment pourvoir quatre postes avec des personnels issus de France Télécom, dans le cadre de la restructuration de cet opérateur public.

+ +
43
+ +

Premier bilan du cadre de gestion

Le bilan au terme d'un an du cadre de gestion des personnels, approuvé par le conseil d'administration, a fait apparaître la bonne adaptation globale de celui-ci à la problématique de gestion de l'Agence. Celle-ci est caractérisée par la coexistence de fonctionnaires et de contractuels pour occuper les postes opérationnels et techniques.

Autres répartitions des effectifs au 31/12/2003



TOTAL DES EFFECTIFS PRESENTS : 58 agents

Formation

21 formations ont été suivies auprès de 10 organismes différents. Six formations collectives ont été proposées. Elles concernent notamment des stages à des logiciels applicatifs tel que SIREPA, Quatuor et SIR-Objet, des visites, des colloques et journées liés à l'environnement professionnel des agents (ex : partenariat public privé au Sénat).

Les formations à caractère individuel, au nombre de quinze, ont été consacrées notamment aux métiers de la construction, aux marchés publics, à la bureautique, à l'organisation du travail et au développement personnel.

Evénements

Constitution du comité technique paritaire central

L'arrêté ministériel du 20 juin 2003 marque la création du CTP. Des élections ont été organisées. Trois représentants titulaires et trois suppléants ont ainsi été désignés. Ils siègeront avec trois représentants de l'administration et trois suppléants.

La composition du comité technique paritaire de l'Agence a été rendue publique par deux arrêtés en date du 22 décembre (JO du 27 décembre 2003).

Création d'une association du personnel « Le Râteau des Chantiers »



Les personnels de l'Agence ont créé, sous forme d'association loi 1901, une amicale dénommée « Le Râteau des Chantiers ». Cette amicale prend en charge une partie des manifestations culturelles et sportives.

L'amicale contribue à améliorer les liens au sein de l'Agence et à l'extérieur, notamment avec l'Etablissement public de maîtrise

d'ouvrage des travaux de la Culture (EMOC), avec laquelle des événements sont organisés en commun.



Agnès Gorczyca, assistante du directeur général et responsable de la communication

Lexique

AOT

Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public

CP

Centre pénitentiaire
Etablissement mixte comprenant deux quartiers à régime de détention différents (maisons d'arrêt ; centre de détention et/ou maison centrale)

CSL

Centre de semi-liberté
Centre recevant les condamnés admis au régime de semi-liberté ou en placement extérieur sans surveillance

DAGE

Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement (ministère de la Justice)

DAP

Direction de l'Administration Pénitentiaire (ministère de la Justice)

DSJ

Direction des Services Judiciaires (ministère de la Justice)

DPJJ

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (ministère de la Justice)

EP

Etablissements pénitentiaires

EPM

Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs

EPPJP

Etablissement public du palais de justice de Paris

LOA

Contrats de location avec option d'achat

LOPJ

Loi d'Orientation et de Programmation pour la Justice (9/9/02)

LOPSI

Loi d'Orientation et de Programmation pour la Sécurité Intérieure (29/8/02)

MOP

Maîtrise d'ouvrage publique
Loi dite MOP du 2/7/03 habilitant le gouvernement à simplifier le droit et traitant à l'article 6 de la maîtrise d'ouvrage publique et de ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée

PJ

Palais de justice
Un palais de justice peut comprendre plusieurs juridictions : le tribunal d'instance, de grande instance, le conseil des prud'hommes, le tribunal de commerce, cour d'appel et cour d'assises

PPP

Partenariat public-privé
Les contrats de partenariat public-privé sont passés par une collectivité publique et confiant à un opérateur privé un certain nombre de tâches (ex. concession d'autoroutes)

SL

Semi-liberté
Modalité d'exécution d'une peine permettant à un condamné d'exercer, hors d'un établissement pénitentiaire, une activité professionnelle, de suivre un enseignement ou d'une formation, ou encore de bénéficier d'un traitement médical. Le condamné doit rejoindre le centre de semi-liberté à l'issue de ces activités.



AMOTMJ

30, rue du Château des Rentiers - 75013 Paris

Tél. : 01 53 94 88 00 - Fax : 01 53 94 89 00

amotmj@justice.fr